

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0031259

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2368 Société : 165190

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL FAICAL Khadija. Vve ZAKAR.

Date de naissance : 13/07/1953

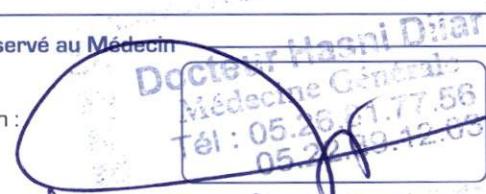
Adresse : 27 Rue Bahaa Sanya 10 CASA Marrakech

Tél. : 0624509538

Total des frais engagés : ..... Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/05/2023

Nom et prénom du malade : El Faical Khadija épouse Zakar Age: 69

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CAASABLANCA Le : 27/05/2023

Signature de l'adhérent(e) : El Faical Khadija



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/05/23	C			<i>Model</i> <i>Docteur Nasni Dhal</i> Médecine Générale Tél : 05.22.89.17.56 05.22.89.12.03

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ET PARAPHARMACIE ROUTE D'EL JADIDA 24000 El Jadida Roudani Casablanca Tél: 05 22 99 57 46	27-05 2023	234,50

INPE: 092022680

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
				<input type="text"/> </

# Docteur Hasni Dilar

Diplômée de la faculté  
de médecine de Cadiz Espagne

Médecine générale

Certificat supérieur d'échographie Générale

Gynécologie médicale, Stérilet

Pédiatrie et Diabète.



# الدكتورة ديلار حسني

خريجة كلية الطب بقادس إسبانيا

الطب العام

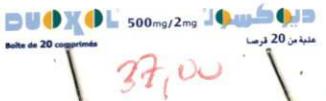
شهادة عليا في الفحص بالصدى

طب النساء و الحوامل، اللولب

طب الأطفال و السكري

Casablanca, Le

27/05/2023



PPV: 61DH50

PER: 01/26

LOT: M094

100 EL Faisal Khadija Ep Zakaria

61,50

• Hobre SV

PHARMACIE ET PARAPHARMACIE  
ROUTE D'EL JADIDA  
240, Bd Béchir Roudani  
Casablanca  
Tél: 05 22 99 57 46

13,20

• Alfik SV

13,20

122,80

• Mesma SV

37,00

• Duoxal

LOT 221635  
EXP 08/2024  
PPV 122.80DH

T, 234,50

لهم لك العزائم والكلمات  
Doctor H. Hasni Dilar  
Médecine Générale  
Tél: 05 22 89 12 03  
05 22 89 12 03

عمارة 9 شقة 2، دار السلام، طريق الرحمة للألفة، البيضاء

Imm 9, Appt 2, Dar Essalam, Route Arrahma - Oulfa - Casa

Tél.: (+212) (0) 5 22 89 12 03 / E-mail: hdilar@hotmail.com